



Benjamin Mendy arrive au tribunal de Chester le 26 août. (CREMEL BENJAMIN/L'Équipe)

Foot Procès Mendy [avant-première abonnés](#)

## Deux versions qui s'opposent au procès de Benjamin Mendy

Devant la cour de Chester, Benjamin Mendy a plaidé des rapports sexuels consentis, contrairement aux six femmes qui l'accusent de viol et d'agressions sexuelles. Il a regretté l'organisation de fêtes à son domicile, en période de confinement.

Quentin Guillon

mis à jour le 8 novembre 2022 à 23h23



ma liste



partager

Benjamin Mendy marche sur le gravier à l'entrée de la Crown Court de Chester (Cheshire). Cinq à six photographes se pressent. Il est 10h07. Portable en main, le Mancunien est accusé de sept viols, d'une tentative de viol et d'une agression sexuelle sur six jeunes femmes. La veille, le juge Steven Everett lui avait indiqué : « *Vous êtes attendus à 10 heures.* » L'audience débute finalement peu avant midi : le co-accusé Louis Saha Maturie (sans lien avec l'ancien attaquant français Louis Saha) est en retard. Le train qui l'a amené de Manchester était arrêté en pleine voie.

lire aussi

Benjamin Mendy parle pour la première fois : « Je ne peux pas crier que j'aime le sexe... »

---

Eleanor Laws, principale avocate plaidante (*barrister*) de Benjamin Mendy, est entrée dans le détail des lourdes charges qui pèsent contre son client. Elle rapporte que le Français avait rencontré la première plaignante en 2017 à Barcelone, au cours d'une soirée avec un ami, de longs mois avant les faits reprochés. « *M. Mendy ne pouvait pas jouer. Il était en béquilles.* » Elle insiste, auprès de son client : « *Comme vous l'avez dit hier (lundi), c'était difficile pour vous de ne pas jouer.* » Mendy abonde de nouveau : « *Oui.* » Derrière lui, les quinze journalistes présents (plus que la veille) tendent l'oreille.

Me Laws poursuit avec la deuxième plaignante, qui accuse le latéral gauche de trois viols (pénétration vaginale, orale et anale). Les faits se seraient déroulés le 11 octobre 2020. Le Royaume-Uni était alors partiellement confiné. L'avocate interroge d'abord son client sur les fêtes qu'il organisait chez lui durant ces périodes de confinement. « *Je connaissais les règles mais je n'y pensais pas. J'étais heureux quand je faisais la fête.* » Son avocate le relance et insiste de nouveau, dans ce qui semble être une stratégie de défense. Benjamin Mendy admet, alors : « *Ce n'était pas bien de les avoir organisées. Je le regrette et je suis embarrassé.* »

« - Est-elle apparue réticente et non consentante, à un moment ? - À aucun moment. »

Benjamin Mendy répond à son avocate

Le champion du monde 2018 donne sa version du 11 octobre 2020. Il avait vu, dit-il, son accusatrice portable en main, presque cachée, dans un coin de la piscine. « *Comme si elle prenait des photos* » de la piscine et de la fête. Me Laws

précise qu'il avait été demandé aux invitées un peu plus tôt dans la soirée de laisser leur portable pour éviter la diffusion de photos et de vidéos sur les réseaux sociaux.

« *Je lui ai attrapé le téléphone*, poursuit le Français. *J'ai effacé la photo de la fête.* » Il explique qu'en parcourant la galerie, il tombe sur une photo de la plaignante, nue. « *Je l'ai complimentée. Waouh, tu en as plus ?* » Me Laws lui demande de stopper son récit. Le juge note avec son stylo. Mendy reprend : « *Tu peux aller dans ma chambre en haut pour me les montrer ?* » Me Laws. « *Qu'a-t-elle répondu ?* » Son client. « *Elle dit oui. Elle m'a suivi.* »

lire aussi

[L'hygiène de vie de Benjamin Mendy au coeur de son procès](#)

---

Dans la chambre, Mendy explique à la cour avoir demandé à la victime présumée une fellation. « *Elle a accepté. Cela a duré cinq minutes* », explique-t-il. Son avocate : « *Est-elle apparue réticente et non consentante, à un moment ?* » Son client : « *À aucun moment.* » Mendy dit que lui-même et la plaignante se sont rapprochés. Il se tourne vers son interprète, lui demande de traduire un mot. À la cour, d'un ton égal : « *J'ai touché son vagin avec mon pénis mais je ne l'ai pas pénétré.* »

## Atmosphère pesante

Durant la procédure d'accusation, la plaignante avait livré le témoignage suivant : elle aurait suivi Benjamin Mendy pour récupérer son téléphone, dans les escaliers puis dans sa chambre verrouillée. Elle aurait dit au joueur ne pas vouloir de rapports sexuels avec lui. Elle avait rapporté que lorsque Mendy avait lancé son téléphone sur le lit, elle s'était penchée pour le récupérer. Benjamin Mendy l'aurait violée en se plaçant derrière elle (pénétration anale et vaginale). Elle aurait répété à plusieurs reprises : « *Non, c'est trop. Je ne veux pas avoir de rapports sexuels avec toi.* »

Le lendemain, Mendy avait envoyé un message à la plaignante par Snapchat. Une succession « *de points d'interrogation* », dit le Mancunien. Me Laws explique que la plaignante s'était inquiétée auprès de Louis Saha Maturie de ce qui s'était passé la veille au soir entre elle et Mendy. Me Laws : « *Pourquoi lui avez-vous envoyé ce message ?* » Mendy : « *J'étais confus et choqué.* »

lire aussi

Benjamin Mendy plaide encore non coupable

---

Sans être tendue, l'audience se déroule dans une atmosphère plus pesante que la veille. Les mots sont crus. Il est beaucoup question d'alcool, de fêtes, de filles et de sexe. En fin d'après-midi, le procureur Timothy Cray débute son contre-interrogatoire. Il est offensif, comme depuis le début du procès. Il pèse ses mots, marque des pauses. À Mendy : « *Ne pensez-vous pas qu'après avoir bu tant d'alcool, avoir des rapports sexuels avec des femmes que vous n'avez pas rencontrées auparavant peut vous amener sur un terrain glissant, un terrain où vous pouvez faire des erreurs sur ce qu'elles veulent vraiment ?* » Benjamin Mendy, sans hésitation : « *Non.* » La pluie tambourine sur une vitre en haut de la salle. Le contre-interrogatoire se poursuit ce matin, à partir de 10h30 (11h30 en France).

publié le 8 novembre 2022 à 23h21

mis à jour le 8 novembre 2022 à 23h23